

DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

F/336/B(U)F-85 (Gi)
page 1/3**CERTIFICAT D'AGRÉMENT
D'UN MODÈLE DE COLIS**

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société **TN International** par lettre COR-18-004458-036 du 25 avril 2018 ;

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-18-006188-000 Ind. 1.0 du 25 avril 2018 ;

Vu le certificat précédemment délivré sous la référence F/336/B(M)F-85T (Fh) ;

Vu les résultats de la consultation du public du 04/02/2019 au 18/02/2019,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **TN 24 D** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice i et :

- chargé d'au maximum 28 assemblages combustibles irradiés de type REP 17 x 17, tels que décrits en annexe 1 à l'indice i, est conforme en tant que modèle de colis **de type B(U) chargé de matières fissiles** ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U),

aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, Collection Sécurité n° 6, édition de 1985 (revue en 1990) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, règlement annexé, division 411 (dit « arrêté RSN »)
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **31 octobre 2024**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2019-044667**.

Fait à Montrouge, le 9 décembre 2019

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le directeur du transport et des sources**

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission et modifications apportées	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision							
					Corps	t	0	1	2	3	4	5
09/02/1994	08/02/1997	Nouvel agrément	DSIN	F/336/B(U)F-85	Aa	-	a	a	-	-	-	-
10/10/1994	08/02/1997	Extension	DSIN	F/336/B(U)F-85	Ab	-	b	b	-	-	-	-
12/02/1999	15/02/2002	Prorogation	DSIN	F/336/B(U)F-85	Bc	-	c	c	-	-	-	-
20/02/2002	31/01/2007	Prorogation - Extension	DGSNR	F/336/B(U)F-85	Cd	-	d	d	-	-	-	-
11/03/2003	31/01/2007	Extension	DGSNR	F/336/B(U)F-85	Ce	-	e	e	-	-	-	-
13/07/2007	31/01/2008	Prorogation	ASN	F/336/B(U)F-85	Df	f	f	f	-	-	-	-
24/01/2008	31/01/2013	Prorogation	ASN	F/336/B(U)F-85	Eg	g	g	g	-	-	-	-
20/12/2012	31/01/2018	Prorogation	ASN	F/336/B(U)F-85	Fh	h	h	h	-	-	-	-
09/12/2019	31/10/2024	Prorogation	ASN	F/336/B(U)F-85	Gi	-	i	i	-	-	-	-

